

Et lorsque François fut âgé d'environ trente
deux ans, il devint bâtonnier de l'alle
Commune, lequel il a exercé de l'infant
du sexe masculin, n'au lieu duquel n'aurait
en alle Commune, aujourd'hui, à quatre heures
du matin, il lui déclarant qu'il marier
l'héritier son épouse, & auquel il a
déclaré, devant lui, son fils et prénoms
de Joseph Jean, et cette déclaration est
qu'il exercerait l'infant de l'alle
de cinquante ans, bâtonnier de
l'alle Commune. Et il a été
l'ordre, aussi, bâtonnier bâtonnier de l'alle
Commune, dont les prénoms déclaré
de l'ordre, et auquel il a été bâtonnier
l'alle de l'alle.

J. L. Munson

8. 18

S. 15
L'Officier d'Etat Civil de la Commune de Saint-Ullier, Canton
de Landry, arrondissement communal de
Noyers, Département de la Mayenne,
est conjointement Jean Renault âgé de trente
deux ans, laboureur et domicilié en cette
commune, à quel nous a présenté son
fifant du nom de Adeline Né au sein
de la Patrie la cette Commune et de
lui déclarant être Catherine grotier
son épouse. Il a quel il a déclaré à telles



Qui donne le nom de Henri lugéne,
Séjour lez me à quatre heures du matin lez
(dites déclaration de la réputation faite lez
prisme de terre d'ayné âgé de cinquante
ans laboureur & domicilié En cette commune,
(de Jean doudare) âgé de cinquante deux ans,
aussi laboureur & domicilié En cette commune,
Et ont lez faire & timonner déclaré ne savoir
signer, apres lecture de la réputation fait lez Maillan lez

8:16

Naissance le 1^{er} Octobre 1785 à la Commune de Saint-
Etat Canton de Landes, arrondissement communal
(Béarn) Département de la Gascogne, l'Etat
Marie Jean Berette, âgé de quarante huit ans
Berette. Labourer à domicile. En cette Commune, tel quel
Nous a présenté son enfant de sexe masculin,
né au lieu de la grotte, en cette Commune, le
Cent de Nord, à une heure du matin, de
lui déclarant, et de Jeanne le Mane son épouse,
à laquelle il a déclaré vouloir lui donner les
prénoms de Pierre Karin Berette. Déclaration
légale fait en présence de Jean Berette, âgé
de quarante huit ans, labourer à domicile. Cet
Homme, le 1^{er} Octobre, âgé de quarante huit ans
Berette à domicile. En la grotte duquel il vit et où les que-
lques débris de l'ancien signe, son prieur qui
a signé avec nous après lecture du présent acte. /

ffittein

J. P. Maranot